



REGLEMENT

Article 1 - ORGANISATION:

«LE TRAIL DU FAYET» est une épreuve pédestre de type course hors stade en Ardèche et organisée par l'OGEC de l'Ecole Privée de Savas (07430).

COURSES	DISTANCES	DENIVELES	CATEGORIES ELIGIBLES	DEPART	INSCRIPTION JUSQU'AU 15 mai 2020	INSCRIPTION APRES LE 15 mai 2020
La Ronde du Fayet	25 km	800m D+	d'espoir à master	9h00	18 €	21 €
Les 1000 Pattes du Fayet	11 km	320m D+	de cadet à master	09h45	10 €	13 €
Le Défi des Lutins	1 boucle de 1,6km	néant	de 10 ans à 15 ans	11h15	gratuit	gratuit
Le Défi des Lutins	1 boucle de 0,6km	néant	9 ans et moins	11h30	gratuit	gratuit

Les courses enfants se font sans inscription ni classement et sous la responsabilité des parents.

Nouveauté 2020: Challenge Entreprises uniquement sur «Les 1000 Pattes du Fayet» du 11 km.

Ce challenge est organisé et ouvert aux entreprises et aux administrations. Le but de ce challenge est de donner l'opportunité aux entreprises ou administrations de mobiliser leurs salariés en les fédérant dans le cadre d'une incitation à la pratique de la course à pied et de promouvoir les valeurs sportives, solidaires et humaines dans l'entreprise.

Les inscriptions se font uniquement sur internet et jusqu'au 15 mai 2020, aucune inscription ne pourra se faire le jour de la course. Les équipes sont composées de 3 coureurs minimum à 5 coureurs maximum.

Le classement est établi par cumul des temps réels des 3 meilleurs coureurs et l'équipe ayant le plus faible temps remporte le Challenge. Une récompense sera faite à la première équipe sous réserve de la présence obligatoire au podium de l'équipe complète pour recevoir son prix.

Chaque coureur sera classé individuellement dans le cadre du 11 km.

Article 2 - INSCRIPTIONS ET DOSSARDS:

L'épreuve est ouverte aux licenciés en athlétisme ou en course à pied et aux non licenciés. Les licences acceptées sont: la licence FFA Athlé Compétition, Entreprise, running; le «Pass' J'aime Courir» valide et complété par le médecin; et la licence fédération agréée, avec non contre-indication à la pratique du sport en compétition, la licence de l'Athlétisme en compétition ou de course à pied en compétition (FSGT, FSASPTT, UFOLEP...). Pour les non licenciés, le certificat à présenter est: le certificat médical de moins d'un an avec «non contre-indication à la pratique du sport en compétition ou Athlétisme en compétition ou course à pied en compétition».

Le nombre maximal de participants est limité à 500 coureurs sur le total des deux courses.

Un lot de bienvenue sera offert aux 250 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Les inscriptions se feront en ligne sur le site de Chronosphères (clôture des inscriptions en ligne le vendredi 15 mai 2020 minuit) ou sur place le jour de la course dans la salle de la Mairie de Savas (07430).

Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence de la licence ou du certificat médical.

Le retrait des dossards se fera le jour même, le dimanche 17 mai 2020 de 7h30 jusqu'à 30min avant le départ de chaque course, et sur présentation de votre carte d'identité avec obligatoirement la photocopie de la licence de l'année en cours ou du certificat médical valide et daté de moins d'un an avant le jour de la course. Ce dossard devra être impérativement fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les concurrents doivent obligatoirement passer au départ pour récupérer le sac incluant le dossard et la puce. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

Le prix d'inscription des courses (du 25km et du 11km) comprend les ravitaillements, la présence de secouristes agréés et le chronométrage qui est assuré par Chronosphères.

Article 3 - CATEGORIES ET RECOMPENSES:

Sur le 25km et le 11km, il sera établi un classement au scratch toutes catégories (hommes et femmes) ainsi qu'un classement par catégorie.

Catégories: cadet (16 - 17 ans), junior (18 -19 ans), espoir (20 - 22 ans), sénior (23 - 34 ans) et master (35 ans et +). Une récompense sera attribuée aux 3 premiers du scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) et au premier ou première de chaque catégorie de chaque course.

Article 4 - SECURITE:

La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé ainsi que par la présence sur place d'un médecin urgentiste. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance de la Mutuelle Saint-Christophe assurance contrat 0000010637611804. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture sur chaque parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation sur le parcours.

Une barrière horaire à 11h15 sur l'épreuve de La Ronde du Fayet de 25 km sera mise en place au 17^{ème} kilomètre situé au niveau du dernier ravitaillement à Etaize. Cette barrière horaire est impérative, la procédure sera non négociable. L'arrivée d'un coureur sur la barrière horaire hors délai implique sa disqualification. Le dossard et sa puce seront alors «récupérés» par le chef de poste et le coureur sera rapatrié vers l'arrivée. Dans le cas où le coureur souhaite continuer le parcours, il ne sera plus considéré comme participant et ne sera donc plus sous la responsabilité de l'organisateur.

Article 5 - RAVITAILLEMENTS:

Sur le parcours de:

- La Ronde du Fayet (25km): 4 ravitaillements répartis à intervalle régulier;
- Les 1000 Pattes du Fayet (11km): 2 ravitaillements répartis à intervalle régulier.

Pour la course des enfants «Le défi des Lutins» ainsi que pour les deux parcours, un ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 6 - RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT:

Le coureur s'engage à préserver la nature et à ne jeter aucun déchet tout au long du parcours. Les déchets pourront être jetés aux différentes postes de contrôle et zones de ravitaillement.

Article 7 - DROIT A L'IMAGE:

Le concurrent donne à l'organisateur tout pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion.

Article 8 - ANNULATION DE LA COURSE:

Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler toute partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

Article 9 - ACCEPTATION DU REGLEMENT:

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.